



***Avis sur la modification du RREC quant à  
l'introduction à la formation générale commune  
d'un élément intitulé « Histoire du Québec »***

présenté au

**Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,  
de la Science et de la Technologie**

*dans le cadre d'une consultation publique visant le  
renforcement de l'histoire nationale au collégial*

par la

**Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec**

**FNEEQ-CSN**

**( 27 mars 2014 )**

### **Note liminaire**

*La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) a été fondée en 1969. Elle compte actuellement 91 syndicats qui représentent les enseignantes et les enseignants de 46 syndicats d'enseignants de cégeps, de 35 établissements d'enseignement privés et des personnes chargées de cours de dix établissements universitaires, soit au total, près de 33 000 membres. Par sa composition, la FNEEQ couvre tous les niveaux d'enseignement, du primaire aux études universitaires, partagés entre le secteur public et le secteur privé de l'éducation.*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
---------------------------	----------

## **1. EFFETS COLLATÉRAUX DE CETTE MISE EN PLACE**

### **1.1 Sur la formation**

1.1.1 Sur la formation générale commune.....	7
--	---

1.1.2 Sur la formation générale complémentaire .....	8
--	---

1.1.3 Sur le contenu des cours .....	10
--------------------------------------	----

### **1.2 Sur l'organisation scolaire**

1.2.1 Les grilles de cours .....	11
----------------------------------	----

1.2.2 Délai de préparation du cours : tâche professorale, départementale, programme et CÉ.....	12
---	----

1.2.3 Sur les emplois.....	13
Scénarios et projections sur les pertes d'emplois.....	13

1.2.4 Les conséquences de l'introduction d'un cours d'histoire dans les collèges privés.....	17
---	----

1.2.5 Main-d'œuvre disponible en histoire, embauche, surembauche et priorité d'emploi.....	18
---	----

## **2. ENJEUX ÉDUCATIFS : UNE DÉCISION PRISE EN VASE CLOS SANS VISION D'ENSEMBLE**

<b>2.1</b>	<b>Éléments de contexte et rappels « historiques » autour de la question</b> .....	19
<b>2.2</b>	<b>Processus de consultation</b> .....	20
<b>2.3</b>	<b>Place de l'histoire et de l'histoire nationale dans les curriculums scolaires</b> .....	21
2.3.1	Au primaire et au secondaire .....	21
2.3.2	Au collégial .....	23
<b>2.4</b>	<b>Quels sont et où sont les besoins ?</b> .....	25
2.4.1	Valoriser l'identité et la culture québécoise. ....	25
	Les insatisfactions exprimées .....	25

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS ..... 28**

### **ANNEXE 1**

Répartition en 2011-2012 des ETC par collège en formation générale complémentaire.....	33
--	----

### **ANNEXE 2**

Nombre de PES de chaque discipline du réseau en formation générale complémentaire.....	35
--	----

## INTRODUCTION

Si on peut reconnaître l'importance de l'enseignement de l'histoire nationale dans le système d'éducation, il n'est toutefois pas aisé de déterminer la place qu'il doit occuper dans le cursus scolaire, et on peut en particulier se questionner sur la nécessité de lui ménager un espace obligatoire à l'ordre supérieur.

La FNEEQ considère que l'introduction du nouveau cours d'histoire du Québec contemporain au collégial cause de sérieux problèmes. L'ajout de ce cours pourrait avoir des conséquences majeures sur la formation générale fondamentale, sur la formation générale complémentaire, dans l'aménagement du curriculum, sur la tâche des enseignantes et des enseignants, sur l'ordre d'enseignement collégial. De plus, nous nous questionnons sur la façon de procéder du MESRST, qui impose un cours trop rapidement, sans véritable consultation et sans réfléchir à ses impacts. Nous considérons donc que son imposition est précipitée et nous demandons au ministère d'imposer un moratoire sur l'introduction de ce cours en particulier, mais aussi de tout nouveau cours qu'on voudrait insérer dans l'une ou l'autre composante de la formation générale. Ce moratoire permettra d'évaluer les différents effets provoqués par la mise en place de ce cours et aussi d'en évaluer la pertinence.

Notre vision est celle d'un enseignement de qualité qui englobe tous les ordres d'enseignement et qui considère que ceux-ci doivent se développer en toute cohérence.

Pour soutenir notre position en faveur d'un moratoire, nous examinerons d'abord les conséquences potentielles de l'imposition de ce nouveau cours sur les formations générales commune et complémentaire et sur le contenu des cours. Nous observerons ensuite ses effets sur l'organisation scolaire, entre autres sur la grille des cours et les emplois. Puis, nous nous pencherons sur les enjeux éducatifs reliés au cours, en portant spécifiquement attention aux besoins des étudiantes et étudiants, et du réseau collégial. Nous terminerons par une série de recommandations qui permettront de nourrir la réflexion sur le sujet, et de justifier notre position.

# 1. EFFETS COLLATÉRAUX DE CETTE MISE EN PLACE

## 1.1 Sur la formation

### 1.1.1 Sur la formation générale commune

La formation générale commune provient d'une vision de l'éducation qui envisage une formation intégrale de la personne. Dès le Rapport Parent, les cours communs de l'ordre collégial étaient fixés : langue maternelle, langue seconde, éducation physique et philosophie. Les objectifs de ces cours étaient clairement tracés : les étudiants et les étudiantes devaient acquérir un fonds culturel commun, développer des habiletés génériques et s'approprier des attitudes considérées comme souhaitables.

Ce noyau a subi plusieurs transformations : les cours communs de langue seconde ont été donnés à partir de la réforme Robillard et le nombre d'unités qui leur était accordé a varié. Mais, mis à part les cours de langue seconde, à aucun moment, on n'a ajouté un cours d'une autre discipline. L'introduction d'un cours d'histoire dans la formation générale commune, hors du cadre prévu à l'origine, est donc une première depuis la création des cégeps.

La formation générale varie dans les cégeps francophones et anglophones. Les premiers ont choisi la philosophie, alors que les seconds, selon la tradition anglo-saxonne, ont préféré les *humanities*. L'approche est très différente : les cours de philosophie sont communs et sont rattachés à une seule discipline. Ce choix est culturellement important pour les francophones, dont le curriculum adopté s'inspire des collèges classiques. Les *humanities*, qui se penchent quant à elles sur l'être humain et ses productions culturelles, permettent d'offrir aux étudiantes et aux étudiants un large choix de cours qui chevauchent plusieurs disciplines (littérature, philosophie, sociologie, études religieuses, etc.)

Tenant compte de tout ceci, l'introduction d'un cours d'histoire nationale pose des problèmes particuliers. Ce cours appartient à une nouvelle catégorie; il remet donc en question la nature même de la formation générale telle qu'elle a été conçue à l'origine. Or selon nous, aucune réflexion n'a été amorcée dans ce sens, permettant d'avoir un point de vue plus global de la formation fondamentale. Quel est l'apport particulier de ce nouveau cours? Comment situer son contenu en lien avec les autres cours? Quel est l'apport de ce cours en continuité avec les apprentissages à l'école secondaire? Pourquoi cette discipline en particulier, et non pas une autre? Avant d'imposer rapidement ce nouveau cours, il nous semble nécessaire de prendre le temps de poursuivre la réflexion et d'évaluer la pertinence de ce choix.

Le flou qui entoure ce cours est lui aussi problématique. S'agira-t-il d'un cours disciplinaire en histoire, donné par des spécialistes? Ou aurons-nous un cours pluridisciplinaire, qui pourrait être donné par des enseignantes et des enseignants de différents domaines? Nous dirigeons-nous vers un modèle qui ressemble davantage aux *humanities*, ce qui viendrait rompre avec des choix et une tradition qui caractérisent le réseau francophone des cégeps? Encore une fois, il nous paraît utile de réfléchir aux conséquences de cette orientation.

### **1.1.2 Sur la formation générale complémentaire**

La formation générale complémentaire a vu son champ constamment se rétrécir depuis l'origine des cégeps. Le Rapport Parent reconnaissait l'importance pour les étudiants et les étudiantes de suivre des cours au choix, en dehors de leur programme. Et cela, en admettant qu'il « ne sera probablement pas facile d'arriver à une formule équilibrée de cours communs, de cours spécialisés et de cours complémentaires<sup>1</sup> ».

Au départ, les étudiantes et les étudiants suivaient quatre cours complémentaires. Ces cours ont été réduits à deux avec la réforme Robillard. Certains programmes bénéficient, depuis plusieurs années,

---

<sup>1</sup> Rapport Parent, volume 2, no. 276.

de mesures d'exception et n'offrent plus aucun cours complémentaire dans leur curriculum. On peut alors se demander à quel point cette formation doit être désormais qualifiée de « générale ». Avec un nouveau cours d'histoire, il ne restera plus qu'un seul cours dans la formation générale complémentaire. Si le cours est imposé dès l'année prochaine, cette décision aura été prise sans que l'on se questionne sur le rôle de cette formation dans le cursus scolaire au collégial.

Pourtant, ces cours complémentaires nous semblent avoir plusieurs avantages. Alors que les programmes sont très chargés et orientent rigoureusement le parcours des étudiantes et des étudiants, les cours complémentaires leur accordent une certaine liberté et leur permettent d'explorer des matières qui diffèrent de leur parcours obligé. Ceci leur donne l'occasion de découvrir de nouveaux champs de connaissance, et parfois de réorienter leur parcours en fonction de leur intérêt pour ceux-ci. Nous savons à quel point il est difficile pour des jeunes de dix-sept et dix-huit ans de faire les bons choix de carrière, d'autant plus s'ils n'ont pas l'occasion d'explorer d'autres disciplines. Rappelons que la mission d'orientation du réseau collégial est considérée comme un atout majeur dans le cheminement scolaire et dans la préparation à l'université.

Certaines matières voient leur pertinence diminuée si on se limite à l'enseignement d'un seul cours, puisqu'elles nécessitent un apprentissage plus long et un suivi plus étendu. On pense par exemple à l'apprentissage des langues étrangères : un seul cours ne permet d'acquérir que des connaissances rudimentaires, dont la portée est beaucoup moins grande si elles ne sont pas renforcées dans un deuxième cours. L'intérêt pour ces cours s'en trouverait probablement diminué. Comment ces cours pourront-ils survivre dans un cadre aussi limité?

Les cours complémentaires sont d'autant plus pertinents dans les cégeps francophones à cause de notre modèle bien assumé d'un fonds culturel commun de quelques disciplines choisies. Les étudiantes et les étudiants anglophones ont quant à eux, avec les *humanities*, un large choix de cours. Pour assurer l'équivalence, il est pertinent d'offrir une variété de cours complémentaires aux francophones.

Il nous semble donc que la formation générale complémentaire conserve son importance aujourd'hui, et que la réduire à un seul cours limite grandement sa contribution à la formation des étudiantes et des étudiants. Occupant désormais une place si peu importante, ne sera-t-on pas tenté un jour de l'éliminer tout simplement, et par le fait même, de nous priver d'une formation qui a, selon nous, une grande valeur?

### **1.1.3 Sur le contenu des cours**

Le projet de devis pour le cours d'*Histoire du Québec contemporain* a reçu de nombreuses critiques de la part des membres de la FNEEQ. Alors que le cours d'histoire au secondaire remet en cause l'approche par compétences, celui prévu pour le collégial conserve les défauts de cette approche, que l'on a maintes fois dénoncés : accent mis sur les compétences plutôt que sur les connaissances, manque de clarté et de précisions. D'après ce devis, il n'est toujours pas évident de déterminer s'il s'agit d'un cours disciplinaire ou pluridisciplinaire. La période visée par ce cours n'est pas clairement déterminée. Bref, il nous semble que le devis n'est pas à point et demande une sérieuse révision.

## 1.2 Sur l'organisation scolaire

### 1.2.1 Les grilles de cours

Contrairement à ce que l'on peut penser, il n'est pas simple d'introduire un cours d'histoire ou un cours en sciences humaines sur l'histoire pour remplacer un cours complémentaire. En effet, on observe, d'un programme à l'autre, une variation du nombre de cours complémentaires que peut choisir un étudiant ou une étudiante. De plus, certains programmes – c'est le cas notamment pour Soins infirmiers – ont une autorisation ministérielle de déroger à l'obligation du RREC de faire suivre à toutes leurs étudiantes deux cours complémentaires. Comment un cours remplaçant un cours complémentaire pourrait-il être intégré dans le curriculum des étudiantes et des étudiants qui n'en ont pas ?

Mentionnons aussi que dans une quinzaine de programmes, nous ne trouvons aucune inscription à des cours complémentaires durant l'année 2011-2012. C'est le cas par exemple du programme d'Acupuncture (112.A0) ou de Santé animale (145.A0) et de plusieurs programmes de double DEC.

À cela, il faut ajouter que, dans certains programmes, les cours complémentaires sont en fait des cours imposés. Dans tous ces cas, comment remplacer un cours complémentaire par un cours d'histoire alors que le premier est absent? La seule option reste probablement l'ajout.

Le problème se pose aussi pour les étudiantes et les étudiants qui suivent déjà un cours disciplinaire *d'Histoire du Québec contemporain*. Devront-ils s'inscrire à un cours d'histoire obligatoire en formation générale? Il ne faut pas non plus ignorer l'utilisation des cours complémentaires pour faciliter la mobilité étudiante lors des nombreux changements de programmes. S'il ne reste qu'un seul cours complémentaire, cela laissera peu d'espace pour faciliter ces changements. Est-ce qu'il n'y a pas ici un risque que les études soient allongées ?

Par ailleurs, si le cours devait être implanté, nous croyons qu'il serait nécessaire de prévoir une période d'implantation qui tiendrait compte de la possibilité que le cours ne soit pas prêt la première année. Il faut, nous semble-t-il, éviter les modifications temporaires aux grilles de cours qui feraient en sorte que plusieurs cohortes d'un programme suivent le cours la même année; cela constituerait certainement un écueil logistique entraînant, entre autres, une surembauche.

### **1.2.2 Délai de préparation du cours : tâche professorale, départementale, programme et CÉ**

Au-delà des conséquences et des difficultés d'ajustement des grilles de cours, il faut être en mesure d'évaluer les délais de préparation d'un nouveau cours. De cette manière, le projet de modification du RREC qui consiste à rendre opérant un nouveau cours d'histoire dès août 2014 est irréaliste.

En effet, les mécanismes de collégialité qui assurent la qualité de l'introduction d'un nouveau cours ne peuvent être ignorés. Les devis devront d'abord être présentés à la Commission des études où siègent une majorité d'enseignantes et enseignants. Celles et ceux-ci tiendront compte des propositions qui émanent des différents comités de programmes et des discussions départementales préalables. Finalement, les enseignantes et enseignants devront préparer le cours.

L'analyse de la situation éducative et la conception de l'intervention pédagogique ne sont pas des activités qui s'improvisent. L'enseignante ou l'enseignant titulaire d'un cours doit notamment effectuer la recherche de documents et la lecture de ces derniers. Il doit aussi : bien cerner les caractéristiques et les besoins des étudiants, préparer le plan de cours, déterminer et organiser le contenu, le répartir sur la session, produire des activités d'apprentissage et d'évaluation et le cas échéant, produire ou choisir du matériel didactique. Quand les enseignantes et les enseignants auront-ils le temps de préparer le cours?

### 1.2.3 Sur les emplois

Dans la section précédente, nous avons tracé un rapide portrait des principes qui guident et qui définissent les composantes de la formation générale commune et complémentaire, et qui nous conduisent à recommander au ministre un moratoire. Il nous paraît important d'évaluer les effets de l'introduction d'un cours d'histoire en tenant compte des diminutions de tâche et des pertes d'emplois qu'elles pourraient entraîner. Un de nos principes directeurs, comme organisation syndicale, est, entre autres, de veiller à la stabilité des emplois, ce que le projet ministériel actuel semble occulter.

#### Scénarios et projections sur les pertes d'emplois

Les données présentées ici sont celles dont la FNEEQ dispose : une version non nominative du Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC) reçue au Comité consultatif national d'accès à l'égalité (CCNAE). Cette version permet de connaître le nombre d'équivalents temps complet (ETC) engagés dans chacune des disciplines de chacun des collèges. Nous utilisons aussi la banque détaillée des inscriptions aux cours pour l'ensemble du réseau, ce qui permet de calculer l'allocation du ministère en ETC pour chaque composante de la formation générale ainsi que pour la formation spécifique de chaque programme d'études. Nous ferons une estimation de l'impact de l'introduction d'un cours d'histoire sur l'emploi à partir des données de l'année d'engagement 2011-2012, dernières données confirmées et disponibles.

Étant donné que le projet publié dans la Gazette officielle est de substituer un cours d'histoire à un cours complémentaire, nous présentons tout d'abord quelques chiffres concernant les cours complémentaires. Selon le mode de financement du réseau, en 2011-2012, 392,42 ETC ont été accordés à l'ensemble des collèges pour les deux cours complémentaires prévus par le RREC. Cela nous permet d'estimer le coût total des deux cours de formation complémentaire à

environ 400 ETC pour le ministère<sup>2</sup>. La perte d'un cours complémentaire est équivalente à la perte de 200 ETC.

L'ajout d'un cours d'histoire en remplacement d'un cours complémentaire pourrait entraîner des conséquences négatives pour l'emploi, tout autant que sur l'offre de cours complémentaires. Nous ne sommes pas en mesure de donner avec précision le nombre d'enseignantes et d'enseignants qui seront touchés par une telle substitution. Nous ne disposons pas du détail de l'emploi de chacun, pas plus que nous ne disposons des règles et des pratiques locales de distribution des cours complémentaires de chacun des collèges.

Toutefois, les disciplines qui bénéficient actuellement le plus de la formation générale complémentaire sont aussi celles qui en subiraient le plus les conséquences dans leurs allocations, si le cours d'histoire devait se substituer à un cours complémentaire<sup>3</sup> :

	<b>Discipline</b>	<b>Nb de PES</b>	<b>%</b>
607	Espagnol	29 790	11,1 %
360	Multidisciplinaire	17 199	6,4 %
305	Sciences humaines	16 806	6,3 %
350	Psychologie	16 176	6,0 %
420	Informatique	15 303	5,7 %
530	Cinéma	11 862	4,4 %
504	Art et esthétique	10 902	4,1 %
202	Chimie	9 972	3,7 %
105	Culture scientifique et technologique	9 912	3,7 %
203	Physique	6 811	2,5 %
101	Biologie	6 320	2,4 %
511	Arts plastiques	6 297	2,4 %
570	Arts appliqués	6 297	2,4 %
204	Langage mathématique et informatique	6 270	2,3 %
510	Arts plastiques	5 316	2,0 %
340	Philosophie	5 265	2,0 %

<sup>2</sup> Vous trouverez en annexe 1 la répartition des ETC par unité d'enseignement.

<sup>3</sup> Vous trouverez en annexe 2 le nombre de PES pour chaque discipline du réseau en formation générale complémentaire.

*Note* : Les disciplines 105, 204, 305 et 504 sont des disciplines multidisciplinaires utilisées dans certains collèges mais qui n'apparaissent pas à la convention collective. Ces cours sont octroyés en bout de piste à des disciplines de la famille 100, 200, 300 et 500. On ne sait cependant pas comment les ETC associés à ces disciplines multidisciplinaires se répartissent entre les véritables disciplines de notre convention collective.

Considérant les intérêts entourant la définition du nouveau cours annoncé, la FNEEQ a procédé à l'évaluation des impacts sur les emplois du projet de modification du RREC publié dans la Gazette officielle, selon les deux hypothèses les plus souvent envisagées.

**Hypothèse 1 : L'ajout d'un cours d'histoire nationale contemporaine en remplacement d'un cours complémentaire**

Si un cours d'histoire remplaçait un cours complémentaire, il n'y aurait pas d'ajout d'ETC pour le ministère. En effet, une telle hypothèse équivaut à un déplacement d'ETC provenant de différentes disciplines qui donnent actuellement des cours complémentaires, vers la discipline histoire. Par cette façon de faire, le ministère devrait assumer en partie le salaire d'enseignantes et d'enseignants qui donnent actuellement des cours complémentaires et qui seraient mis en disponibilité (MED) à cause de cette mesure. Il est clair qu'on ne parle pas ici de 200 MED, mais il est difficile d'en estimer le nombre. Par contre, nous savons que de trop nombreux enseignantes et enseignants à statut précaire verraient leur tâche s'amoinrir ou carrément disparaître. Faut-il rappeler que le réseau collégial compte 40% d'enseignantes et d'enseignants à statut précaire à l'enseignement régulier?

## **Hypothèse 2 : L'ajout d'un cours sur le Québec contemporain en sciences humaines en remplacement d'un cours complémentaire**

Si une telle situation s'appliquait alors, il n'y aurait, ici encore, aucun ajout d'ETC dans le réseau collégial. En effet, une telle hypothèse équivaut à un déplacement d'ETC provenant de différentes disciplines qui donnent actuellement des cours complémentaires, vers celles qui seraient autorisées à dispenser le cours ajouté en sciences humaines. Il y aurait probablement, comme dans le scénario précédent, des mises en disponibilité dans les disciplines qui dispensent des cours complémentaires.

Toutefois, nous estimons que moins de tâches actuellement occupées par des enseignantes et enseignants à statut précaire seraient réduites ou éliminées. En effet, on sait que le programme de sciences humaines donne presque 18 % des cours complémentaires dans le réseau, soit 38 ETC. De cette manière, les autres disciplines de la formation complémentaire n'auraient pas à s'amputer d'autant d'ETC, étant donné que celles de sciences humaines seront réduites d'au moins 19 ETC si elles ne dispensent plus de cours complémentaires.

Certains collèges pourraient être tentés d'atténuer l'impact de ce nouveau cours en remaniant les grilles de cours du programme de sciences humaines afin de repenser la place de la discipline histoire dans l'un ou l'autre de leurs profils de sortie du programme. Actuellement, cette discipline dispose d'un cours obligatoire en sciences humaines<sup>4</sup>, peu importe le profil, répondant à la compétence 022L. Il s'agit du cours d'*Initiation à l'histoire de la civilisation occidentale*. Les autres cours d'histoire sont déterminés selon les collèges et selon les profils de sortie : individu, société, monde, administration, ou autres. Ainsi, la discipline histoire dispense la plupart du temps au moins trois cours différents dans au moins un profil de sortie de sciences humaines. Dans les collèges qui offrent le

---

<sup>4</sup> Reconnaître, dans une perspective historique, les caractéristiques essentielles de la civilisation occidentale.

programme *Histoire et civilisation* (700.B0), il y a bien sûr davantage de préparations différentes pour les enseignantes et les enseignants en histoire. En outre, dans une minorité de collèges, un cours sur l'histoire du Québec est présent dans la grille de sciences humaines ou en cours complémentaire. Compte tenu de la diversité des grilles de sciences humaines à travers le réseau, et des différences notables existant quant à la répartition des cours multidisciplinaires entre les enseignantes et les enseignants de sciences humaines, il est difficile d'envisager toutes les modifications qui pourraient survenir dans les grilles de cours, souhaitables ou non, de même que leurs impacts.

Au-delà des pertes d'emplois sèches, il faut se demander si le réseau collégial peut se passer de ces inestimables expertises qu'a développées le personnel à statut précaire œuvrant notamment dans les cours complémentaires.

#### **1.2.4 Les conséquences de l'introduction d'un cours d'histoire dans les collèges privés**

Il ne nous a pas été possible de tracer le portrait des principales disciplines qui donnent des cours complémentaires dans les cinq collèges privés de niveau collégial affiliés à la FNEEQ, car ces données ne nous sont pas accessibles. Les mêmes raisonnements s'appliquent toutefois pour les deux scénarios présentés, à deux différences près. Comme les enseignantes et enseignants permanents de ce secteur ne disposent pas des mécanismes de sécurité d'emploi qui leur permettraient d'obtenir le statut de MED, les enseignants en surplus verront leur tâche et leur salaire diminués.

À cela, il faut ajouter le cas des enseignantes et enseignants à statut précaire dont la tâche sera modifiée, elle aussi, à la baisse. De plus, comme la plupart de ces collèges sont de plus petite taille que la majorité des cégeps publics, toute modification de la tâche peut rompre un équilibre fragile et menacer plus directement certains emplois.

### **1.2.5 Main-d'œuvre disponible en histoire, embauche, surembauche et priorité d'emploi**

S'est-on assuré que des enseignantes et des enseignants en histoire ou en sciences humaines seront disponibles pour combler les besoins liés à l'ajout d'un cours? S'est-on questionné sur les processus d'embauche nécessaires? À plus forte raison, s'est-on inquiété des enseignantes et enseignants qui seront « en trop » dans le réseau? A-t-on réfléchi à des manières de conserver leur expertise? S'est-on assuré de proposer des mécanismes de recyclage? S'est-on questionné sur les priorités d'emploi de ces enseignantes et enseignants en surembauche? L'équation « certains vont gagner un emploi et d'autres vont le perdre » ne saurait être suffisante et responsable.

## 2. ENJEUX ÉDUCATIFS : UNE DÉCISION PRISE EN VASE CLOS SANS VISION D'ENSEMBLE

### 2.1 Éléments de contexte et rappels « historiques » autour de la question

Si l'idée d'introduire un cours d'histoire nationale au collégial n'est pas inédite, l'annonce récente de son implantation quasi immédiate – alors qu'il n'y a eu ni étude rigoureuse ni consultation sur sa pertinence et sur ses impacts dans le réseau collégial – nous a surpris et choqués. Le 26 août 2013, le ministre Duchesne a fait l'annonce officielle de son implantation obligatoire à l'automne 2014.

On se rappellera qu'en 1980, le Projet de règlement des études collégiales (PREC), qui prévoyait l'ajout de deux cours obligatoires, l'un en histoire des institutions du Québec, l'autre en économie du Québec, n'a pas eu de suites.

Plus près de nous, deux grandes consultations nationales, les États généraux de l'éducation (1995-96)<sup>5</sup>, puis le Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial (2004) confirmeront à nouveau l'adhésion et l'attachement citoyen à l'intégrité de la formation générale et du réseau collégial.

On ne peut passer sous silence l'importante contribution du Rapport Lacoursière (1996) à la réflexion collective sur l'enseignement de l'histoire au Québec. Issu d'une vaste consultation, ses recommandations se sont partiellement actualisées dix ans plus tard, en 2006, dans les programmes d'études et dans une augmentation

---

<sup>5</sup> « Nous proposons de maintenir l'enseignement collégial et ses caractéristiques actuelles: cohabitation de la formation technique et préuniversitaire, formation générale commune et fonctionnement en réseau. » Les États généraux de l'éducation 1995-1996. *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*. Rapport final de la Commission des États généraux de l'éducation.

<http://www.gare.cree-inter.net/sites/default/files/Rapport%20des%20états%20généraux%20sur%20l'éducation%201995-1996.pdf>

substantielle des heures consacrées à l'histoire au primaire et au secondaire, particulièrement à l'histoire nationale en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire. Rappelons que le Rapport Lacoursière a recommandé l'ajout d'un cours d'histoire mondiale obligatoire pour tous au collégial<sup>6</sup>, avec le maintien du cours d'histoire inscrit dans la grille du programme de sciences humaines, qui puisse être le cours *Québec, Canada et le monde* ou son équivalent. Finalement, on mettra en place le cours *Initiation à l'histoire de la civilisation occidentale* dans le programme de sciences humaines.

La consultation actuelle concernant l'introduction d'un cours obligatoire sur l'histoire nationale du Québec contemporain, et l'élimination d'un cours complémentaire de la formation générale, s'inscrit dans la démarche gouvernementale de « renforcer l'identité nationale ». Nos critiques ne relèvent pas d'une adhésion ou d'un refus à ce principe, et nous refusons catégoriquement qu'elles soient considérées comme telles. Nous croyons seulement que le système d'éducation ne peut être le lieu d'une instrumentalisation politique, ni même en donner la seule impression. Il n'est pas aisé de statuer sur la place que doit occuper l'enseignement de l'histoire nationale dans les curriculums scolaires, mais nous insistons, quant à nous, sur la nécessité que la réflexion puisse véritablement se faire dans le cadre d'une vision globale et cohérente d'un enseignement de qualité à tous les ordres d'enseignement<sup>7</sup>. Ce qui n'a pas été possible à ce jour.

## 2.2 Processus de consultation

Nous dénonçons vivement l'échéancier de la démarche et ses délais beaucoup trop courts. À elle seule, une telle précipitation compromet le processus de validation du projet, ainsi que son acceptation de la part des enseignantes et enseignants du milieu collégial. Après la commande de production des objectifs et standards au comité-conseil

---

<sup>6</sup> Le titre du cours recommandé était « Les fondements historiques du monde contemporain ». *Se souvenir et devenir*. Rapport du groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. 1996.

<sup>7</sup> Voir, à ce sujet, notre position sur la trame nationale dans notre *Avis sur le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au secondaire*, présenté au MELS, FNEEQ-CSN, 13 décembre 2013.

de la formation générale et le document de consultation envoyé aux directions de collèges sur ces mêmes objets, la seule consultation publique n'a lieu que présentement, dans le cadre légal du délai de quarante-cinq (45) jours prévu pour procéder à la modification au RREC, et coïncidant avec la période électorale. Jamais n'a-t-on demandé aux acteurs du milieu de se prononcer sur la pertinence de ce cours et sur ses impacts.

Bien que considérée par certains intervenants comme expéditive, la consultation sur la refonte des cours d'histoire en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire aura bénéficié d'un cadre beaucoup plus large et démocratique. Une nouvelle consultation est même prévue au terme de chaque année d'expérimentation du cours (2015 pour le 3<sup>e</sup> secondaire, 2016 pour le 4<sup>e</sup> secondaire), afin de permettre l'évaluation des projets pilotes qui démarreront à l'automne 2014.

Pour éviter des effets indésirables dans les programmes d'études et sur le cheminement des étudiantes et étudiants au collégial, la réflexion – qui doit passer par une véritable consultation – doit impérativement se poursuivre.

## **2.3 Place de l'histoire et de l'histoire nationale dans les curriculums scolaires**

### **2.3.1 Au primaire et au secondaire**

Depuis l'introduction du programme de formation *Histoire et éducation à la citoyenneté* au primaire et au secondaire en 2006, l'histoire nationale occupe une place appréciable dans le cursus scolaire du parcours de formation générale. Déjà présente dans plusieurs éléments de contenus des cours en univers social au primaire, et dans les cours d'histoire et éducation à la citoyenneté en 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire, elle devient l'objet d'étude exclusif des cours d'histoire en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire, à raison de 100 heures d'enseignement par année (total de 200 heures dédiées à l'histoire nationale). En 5<sup>e</sup> secondaire, l'élève peut aborder le *Monde contemporain*, cours multidisciplinaire en sciences humaines, dans le domaine *Univers social*.

Dès l'implantation du nouveau programme, les cours d'histoire en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire ont cependant fait l'objet de critiques. Ses opposants considéraient que la question nationale était occultée en étant subordonnée à l'éducation à la citoyenneté et à la promotion de la démocratie. Mais les critiques ont aussi touché l'imposition d'approches pédagogiques contraignantes induisant un programme trop chargé, des contenus trop aléatoires et des compétences difficiles à évaluer, ainsi que l'organisation de l'ensemble de la matière sur une seule année, présentée une première fois de façon chronologique en 3<sup>e</sup> secondaire, et répétée sous une forme thématique en 4<sup>e</sup> secondaire.

C'est pourquoi la décision de la ministre Malavoy de revoir les contenus de cours a été bien reçue. D'ailleurs, la FNEEQ a contribué à la réflexion en consultant ses membres et en produisant un avis dans le cadre de la consultation publique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui s'est tenue à la fin de l'automne 2013. Le rapport final sur la réforme du programme d'histoire en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire a été déposé en février 2014. Dans ses recommandations, nous retrouvons un meilleur équilibre entre les connaissances et les compétences, la redéfinition des compétences autour de la méthode historique, l'introduction d'une trame nationale, le découpage de la matière dans la « longue durée » pour une meilleure intégration de l'histoire politique, sociale et culturelle, ainsi que la formulation d'un socle de connaissances communes obligatoires. Sans surprises, et pour répondre à la demande générale, l'histoire chronologique est rétablie sur deux ans, la 3<sup>e</sup> secondaire portant dorénavant sur la période de 1500 à 1840 et la 4<sup>e</sup> secondaire s'étendant de 1840 à nos jours. Un nouveau corpus de contenus de formation assurera que la période de 1980 à nos jours sera traitée comme une « période de plein droit ». Finalement, le titre du programme *Histoire et éducation à la citoyenneté*, accolé à l'ensemble des cours d'histoire obligatoires offerts au secondaire, est changé pour celui de *Histoire du Québec et du Canada* pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Gouvernement du Québec. *Le sens de l'histoire. Pour une réforme du programme d'histoire et éducation à la citoyenneté de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire*. Rapport final à la suite de la consultation sur l'enseignement de l'histoire. Rédaction Jacques Beauchemin et Nadia Fahmy-Eid. Février 2014.

Ces cours ne concernent pas le parcours de formation de l'enseignement secondaire axé sur l'emploi, ni la formation de base à l'éducation des adultes.

La FNEEQ accueille favorablement les recommandations proposées pour procéder à la refonte du programme d'histoire nationale au secondaire. Nous croyons que cet ensemble de mesures contribuera à améliorer les possibilités pédagogiques dans l'enseignement de l'histoire nationale et, ce faisant, à offrir aux élèves des repères plus clairs pour mieux la connaître. Mais, du même souffle, cette refonte soulève la question de la pertinence de l'introduction d'un cours d'histoire nationale au collégial qui, bien que de niveau de l'enseignement supérieur, prévoit revisiter les mêmes contenus et la même période que ce qui vient d'être redéfini pour le cours de 4<sup>e</sup> secondaire.

### 2.3.2 Au collégial

Actuellement, à l'ordre collégial, un cours obligatoire d'histoire est offert dans tous les profils de sortie du programme de sciences humaines. Il s'agit du cours *Initiation à l'histoire de la civilisation occidentale*. Les autres cours d'histoire sont déterminés selon les collèges et selon les profils de sortie : individu, société, monde, administration, ou autres. Ainsi, la discipline histoire dispense la plupart du temps au moins trois cours différents dans au moins un profil de sortie de sciences humaines. Dans les collèges qui offrent le programme Histoire et civilisation (700.B0), il y en a, bien sûr, davantage. De plus, plusieurs cégeps offrent des cours d'histoire dans l'offre de formation des cours complémentaires. Dans une minorité de collèges, un cours sur l'histoire du Québec est présent dans la grille de sciences humaines ou en cours complémentaire.

Si on élargit le spectre de la contribution de l'ordre collégial aux études québécoises, on peut avancer que plusieurs cours complémentaires sont offerts dans différentes disciplines. Leurs contenus sont souvent originaux et spécialement adaptés à la culture régionale ou locale. Ajoutons que la conception de ces cours permet – du moins jusqu'à maintenant – de mettre à profit la recherche et l'expertise des

enseignantes et enseignants pour répondre encore davantage aux intérêts de la population étudiante.

Nous n'avons pas pu faire l'analyse de l'offre de cours collégiaux portant – en tout ou en partie – sur le Québec mais nous sommes convaincus qu'une telle étude serait éclairante et nécessaire pour pouvoir mieux déterminer la place que devrait occuper l'histoire nationale à l'ordre collégial.

On peut cependant affirmer sans se tromper que le curriculum collégial participe au développement de la culture québécoise contemporaine. En favorisant la fréquentation d'œuvres de la littérature, de pièces de théâtre, de cinéma, de musique issues du Québec, par le contact d'œuvres poétiques, d'art visuel, par l'exploration de la faune québécoise, par l'exploration du rapport entre le Québec et d'autres régions du monde, par le contact avec l'ingéniosité technologique produite au Québec, ne favorise-t-on pas justement la connaissance de la culture du Québec ?

Dans une perspective historique plus large, par exemple, le cours de français *Littérature québécoise*, qui s'étend sur deux sessions dans certains cégeps, permet de faire un vaste panorama de notre histoire littéraire, tout en situant les œuvres à l'étude dans leur contexte sociohistorique.

On peut constater que ce type de cours prend place à l'intérieur des programmes d'études, dans une perspective de cohérence et d'équilibre interdisciplinaire, et selon les finalités attendues de l'ordre d'enseignement collégial. Nous rappellerons donc que la question de la place de l'histoire nationale au collégial doit absolument être posée à partir de la définition de cet ordre d'enseignement, de sa mission spécifique et de sa participation pleine, assumée et reconnue à l'enseignement supérieur.

Dans le même ordre d'idées, nous croyons qu'il est de la responsabilité sociale de l'État de s'assurer qu'une formation de base de qualité en histoire mondiale et en histoire nationale soit acquise par toutes les jeunes Québécoises et tous les jeunes Québécois au terme du cursus obligatoire de leur parcours de formation (5<sup>e</sup> secondaire).

## **2.4 Quels sont et où sont les besoins ?**

### **2.4.1 Valoriser l'identité et la culture québécoise. Les insatisfactions exprimées.**

En fait, les seules affirmations officielles que nous offre le gouvernement pour le curriculum collégial concernent la nécessité de renforcer l'identité des étudiantes et des étudiants<sup>9</sup>. Le ministre précise qu'une meilleure compréhension de ce que nous sommes en tant que Québécoises et Québécois, va doter la population étudiante « *d'une plus solide confiance en eux* ». Nous sommes plutôt perplexes face à l'ajout d'un cours qui serait justifié exclusivement par le renforcement de l'identité. Est-ce le rôle des cégeps d'orienter et d'intervenir à ce sujet?

Nous ne doutons aucunement de la place fondamentale que doivent occuper l'histoire nationale et mondiale dans la formation des jeunes, et nous sommes absolument convaincus de la valeur et de l'intérêt de l'enseignement de la discipline histoire à l'ordre collégial. Mais, nous n'avons pas cette certitude concernant l'enseignement de l'histoire nationale à l'ordre collégial, pour toutes et tous, obligatoirement.

Les étudiantes et étudiants internationaux nouvellement arrivés au Québec pourraient, par exemple, bénéficier d'un tel cours. Une réflexion pourrait être faite pour déterminer l'ensemble de leurs besoins. Peut-on envisager de leur proposer des mesures ciblées et adaptées à leur situation ?

---

<sup>9</sup> Communiqué de presse *Renforcement de l'identité : cours d'histoire nationale*. Gouvernement du Québec, Montréal, le 2 septembre 2013.

S'il y a des lacunes dans la connaissance de notre histoire chez les jeunes au sortir du secondaire, nous croyons qu'il faut commencer par faire une évaluation plus serrée de la qualité du programme d'histoire au secondaire et de l'ensemble de ce parcours de formation (tout en se rappelant que l'évaluation des connaissances et des apprentissages en histoire ne peut être séparée de celle de la réussite scolaire dans son ensemble et de ses nombreuses embuches). Ce qui a déjà été fait pour les cours de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire. À partir du moment où la formation au secondaire est mieux définie, on pourrait compter sur cet ordre d'enseignement pour intéresser l'élève à sa propre histoire, ce qui serait loin d'être exceptionnel, si on compare avec ce qui se passe dans de nombreux pays.

Ailleurs, et cela semble se vérifier aussi actuellement dans les choix de cours au cégep, ce sont davantage des cours à contenu international qui suscitent l'intérêt dans le cadre des études postsecondaires.

Et s'il importe que les jeunes, au sortir du secondaire, aient une connaissance suffisante de leur histoire nationale – et mondiale –, le problème d'un manque de connaissances en histoire du Québec peut se poser chez les jeunes qui auront suivi des parcours de formation comportant moins de formation générale. On pourrait alors penser à ajouter des contenus en histoire du Québec dans le programme de formation générale de base à l'éducation des adultes. Ou introduire un cours d'histoire du Québec (de 50 heures, par exemple) dans la formation menant à un métier semi-spécialisé, comme il en existe déjà dans la formation préparatoire au travail... tout ceci, bien sûr, avec toutes les adaptations nécessaires à des élèves ayant un parcours particulier et souvent difficile?

La question n'aurait-elle pas plus d'intérêt et ne mériterait-elle pas d'être priorisée pour répondre aux besoins de la population adulte immigrante qui souhaite mieux connaître l'histoire de la société québécoise dans laquelle ils ont choisi de vivre et de s'intégrer ?

## 2.4.2 Le développement de la culture québécoise contemporaine dans le curriculum collégial

Comme explicité précédemment, l'enseignement de la culture québécoise contemporaine est déjà présent dans le curriculum collégial. Tout comme l'enseignement d'études générales sur le Québec. Cette offre de formation s'est constituée grâce à l'existence d'un espace de création, particulièrement celui des cours complémentaires, qui a permis aux enseignantes et enseignants de cégep de concevoir des cours souvent inédits, construits à partir de leur expertise, de leurs recherches et de leur constante mise à jour dans leur discipline. La défense de la culture québécoise ne serait-elle pas mieux servie à l'ordre collégial par la défense et la promotion de ce type de cours ?

Cette question en appelle une autre : celle de la place des cours complémentaires au collégial, et dans ce cadre, de la place des cours complémentaires sur le Québec au regard des autres cours; car ce ne sont pas que les cours portant sur les études québécoises qui ont pu bénéficier de cet espace de création. Alors que les programmes en enseignement supérieur doivent toujours maintenir le cap sur une formation de haut calibre, en intégrant la nouveauté sans renoncer aux connaissances génériques ni céder à l'effet de mode, il n'est pas évident de statuer sur les différentes composantes de la formation. Par exemple, dans son avis sur l'internationalisation des formations collégiales, le Conseil supérieur de l'éducation a déjà identifié le sixième domaine de cours complémentaires, *Problématiques contemporaines*, apparu en 2008, suite à une modification au RREC, comme espace possible de « renforcement » de l'offre des cours à dimension internationale. Il a du même souffle exprimé sa préoccupation vis-à-vis de la place disponible pour les études québécoises<sup>10</sup>. Nous croyons que cette question mérite d'être approfondie.

---

<sup>10</sup> Conseil supérieur de l'éducation. *Un monde de possibilités : l'internationalisation des formations collégiales*, avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Mai 2013.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Plusieurs des problèmes soulevés dans le présent avis devraient conduire, selon nous, à un report de l'introduction d'un cours d'histoire nationale au collégial. D'autres, cependant appellent carrément à une reconsidération ou invitent tout au moins à un examen plus approfondi des enjeux, ainsi qu'à une réelle consultation des différents milieux touchés ou intéressés par la question.

- **La configuration de la formation générale commune est remise en question sans débat préalable**

On a montré l'importance culturelle de la nomenclature de la formation générale commune dans l'existence des cégeps. Faut-il en revoir le contenu? Faut-il ajouter un cours d'histoire à cette formation? S'il s'avère, quel type de cours faut-il introduire? La nature de la formation générale commune ne peut être modifiée, sans débat préalable.

- **Les cours complémentaires sont un atout important pour la qualité des programmes, le cheminement des étudiantes et étudiants, et le développement des cégeps**

On minimise, à tort, l'importance des cours complémentaires et leur rôle dans la formation générale, propre au réseau collégial. Après avoir été brutalement coupés de moitié, suite à la réforme des cégeps au début des années 1990, il n'en resterait plus qu'un seul, si la proposition de modification au RREC est adoptée. Nous croyons que ce changement est beaucoup plus important qu'il n'y paraît et que la « mort annoncée » de la filière des cours complémentaires – dans le cadre d'une formation générale que nous avons choisie et qui nous définit – serait une perte immense. Nous plaidons pour le maintien des deux cours de la formation complémentaire.

Les cours complémentaires constituent un espace de liberté qui permet aux étudiantes et étudiants de s'ouvrir à de nouveaux champs de connaissance, en dehors de leur domaine d'étude. Nous croyons

d'ailleurs que ces cours sont très appréciés. Or, depuis quelques années, ceux-ci sont utilisés comme « suppléments » de la formation spécifique, à cause de la multiplication des compétences à faire entrer dans les grilles de cours. Nous croyons qu'une réflexion doit être faite sur ce problème, qui déborde, d'ailleurs, de la question de la pertinence des cours complémentaires.

Les domaines des cours complémentaires contribuent au développement des cégeps. Les enseignantes et enseignants mettent à profit leur expertise et les résultats de leurs recherches disciplinaires pour produire des cours souvent originaux et spécialement adaptés à la culture régionale ou locale.

Nous croyons qu'il serait très dommage et contre-productif de sacrifier la diversité des cours complémentaires produits sur le Québec dans l'ensemble du réseau collégial pour un seul cours obligatoire, dont l'introduction est loin de faire consensus. La valorisation de la culture québécoise au niveau collégial ne passe-t-elle pas davantage, au plan du développement des contenus de l'enseignement supérieur, par ce type de cours?

Nous croyons nécessaire d'approfondir la question de la place des cours complémentaires au collégial, dont celle des cours sur le Québec au regard d'autres cours (dont ceux sur l'international).

- **Le cours n'est pas prêt**

Il faut, à notre avis, prendre acte du fait que l'implantation de ce cours à l'automne 2014 est infaisable. Même en escamotant la plupart des mécanismes administratifs et pédagogiques habituels prévus pour s'assurer de la qualité du cours, une bonne partie de l'organisation de la session d'automne devrait être revue durant l'été: distribution de la tâche, emplois, grilles de cours, travail départemental et professoral, sans garantie.

Nous avons aussi souligné que les objectifs et standards du cours mériteraient des ajustements. Selon plusieurs critiques entendues, ces objectifs et standards définiraient un cours qui ne se distinguerait pas beaucoup du secondaire, sans même pouvoir intégrer les améliorations dont pourra profiter le programme d'études au secondaire, comme, par exemple, un meilleur équilibre entre compétences et connaissances.

- **Les collèges ne sont pas prêts**

De nombreux programmes d'études comportent un cours complémentaire dans la première année. Pour les collèges, c'est déjà tout un casse-tête auquel il faudrait ajouter la gestion des pertes d'emplois et des nouvelles embauches. Pour assurer la qualité de l'enseignement collégial, il est impératif que le critère d'embauche soit disciplinaire. Mais a-t-on seulement vérifié les disponibilités en emploi chez les enseignantes et enseignants en histoire?

- **Il y aura des diminutions de tâche et des pertes d'emploi**

L'introduction d'un cours d'histoire en remplacement d'un cours complémentaire causera nécessairement des diminutions de tâche et des pertes d'emplois qui affecteront des personnes et des départements. Cette décision est d'autant plus choquante qu'elle n'a été assortie d'aucune analyse d'impact ou de mesures de transition.

- **La cohérence entre les ordres d'enseignement est compromise**

Le MESRST ne peut pas se permettre d'ignorer que le nouveau découpage chronologique du cours d'histoire du Québec au 4<sup>e</sup> secondaire (de 1840 à nos jours) remet en question le cours au collégial. Même si le cours collégial présentait la matière avec la complexité attendue d'un cours de l'enseignement supérieur, il n'échapperait pas au sentiment de répétition qu'il aura généré chez les étudiantes et étudiants, ni sans doute à une remise en question assez généralisée, s'il s'avère que la formation de base en histoire nationale a été acquise de façon satisfaisante à l'ordre secondaire.

Le calendrier de la mise en œuvre du programme au secondaire prévoit l'implantation de projets pilotes en septembre 2014, pour la 3<sup>e</sup> secondaire, et en 2015, pour la 4<sup>e</sup> secondaire, la consultation des enseignantes et enseignants, en vue de l'application obligatoire du programme en septembre 2016. On ne peut donc évaluer les effets du nouveau programme, et encore seulement sur une première cohorte, qu'à partir de juin 2016.

En septembre dernier, les ministres Duchesne et Malavoy ont annoncé ensemble des changements dans l'enseignement de l'histoire, tant aux ordres d'enseignement primaire-secondaire que collégial. Présentement, ces chantiers sont traités parallèlement, alors qu'ils devraient être pensés dans la continuité d'un cursus académique. C'est pourquoi la FNEEQ considère que le chantier de la refonte des cours au secondaire devrait être achevé avant qu'une décision soit prise sur l'implantation d'un cours au collégial, compte tenu notamment des conséquences collatérales d'un tel ajout.

- **Le système d'éducation collégial ne peut être le lieu d'une instrumentalisation politique, ni même en donner la seule impression**

Surprise, incompréhension et tensions ont caractérisé la réception de l'annonce de l'introduction du cours d'histoire dans le milieu collégial. Nos critiques ne relèvent absolument pas d'une adhésion ou d'un refus à la présence de la question nationale dans le cursus scolaire. Nous croyons seulement que le système d'éducation ne peut être le lieu d'une instrumentalisation politique, ni même en donner la seule impression. Il n'est pas aisé de statuer sur la place que doit occuper l'enseignement de l'histoire nationale dans les curriculums scolaires, mais nous insisterons, quant à nous, sur la nécessité que la réflexion puisse se faire dans le cadre d'une vision globale et cohérente d'un enseignement de qualité à tous les ordres d'enseignement.

Dans ce cadre, nous croyons important de réfléchir au renforcement de l'histoire nationale à l'Éducation des adultes, notamment pour répondre aux besoins de la population immigrante, et dans les parcours menant à un emploi, au secondaire.

Selon nous, il est de la responsabilité sociale de l'État de s'assurer qu'une formation de base de qualité en histoire mondiale et en histoire nationale soit acquise par toutes les jeunes Québécoises et tous les jeunes Québécois au terme du cursus obligatoire de leur parcours de formation (5<sup>e</sup> secondaire).

Nous rappellerons finalement que l'offre des cours au collégial doit être pensée en fonction de la définition de cet ordre d'enseignement, de sa mission spécifique et de sa participation pleine, assumée et reconnue à l'enseignement supérieur.

La lecture de certains médias démontre que la possibilité de retarder l'implantation du cours d'histoire est tout à fait envisageable. Ainsi pouvait-on lire dans *Le Devoir* : « C'est en septembre que le ministre Duchesne avait annoncé ce nouveau cours d'histoire nationale du Québec contemporain pour pallier les carences « *criantes* » des cégépiens en la matière. Il avait alors émis la possibilité de reporter d'un an son implantation<sup>11</sup> ». Un moratoire n'aurait aucune conséquence négative sur les cours, les étudiantes et les étudiants. Il permettrait bien au contraire de réfléchir attentivement et collectivement à une question essentielle.

En conséquence, nous recommandons :

- **un MORATOIRE sur la demande de modification au RREC ;**
- **que le MELS et le MESRST partagent leurs nouvelles informations et fassent à nouveau le point sur leurs analyses respectives.**

<sup>11</sup> <http://www.ledevoir.com/societe/education/394804/cours-d-histoire-les-profs-de-cegep-exigent-le-report-de-l-implantation>

**ANNEXE 1****Répartition en 2011-2012 des ETC par collège en formation générale complémentaire**

Organisme	Collège	PES	ETC
900000	Gaspésie et des Îles	842	1.75
900001	Pavillon Gaspésie anglophone	197	0.30
900002	École des pêches et de l'aquaculture	195	0.30
900003	CEC des Îles-de-la-Madeleine	327	1.08
900004	CEC de Baie-des-Chaleurs	537	1.35
901000	Rimouski	3 838	5.65
901001	Rimouski - Institut maritime du Québec	0	0.00
901002	Centre matapédien d'études collégiales	36	0.06
902000	Limoilou	5 429	7.73
902001	Limoilou (Charlesbourg)	2 689	4.16
903000	Sainte-Foy	11 142	15.18
904000	Sherbrooke	9 520	13.06
904001	Granby-Haute-Yamaska	3 082	4.67
905000	Trois-Rivières	7 545	10.49
906000	Shawinigan	1 515	2.63
906001	CEC de la Tuque	240	0.96
907001	Drummondville	3 426	5.12
907002	Sorel-Tracy	1 907	3.14
907003	St-Hyacinthe	6 698	9.38
908000	Saint-Jean-sur-Richelieu	5 896	8.34
909000	Édouard Montpetit	8 584	11.84
909001	École nationale d'aérotechnique	674	1.53
909003	ENA anglophone	36	0.06
910000	Lanaudière - Joliette	4 626	6.68
911000	Lionel Groulx	9 357	12.85
912000	Saint-Laurent	5 317	7.58
913000	Ahuntsic	9 430	12.95
914000	Bois-de-Boulogne	4 455	6.46
915000	Rosemont	4 182	6.10
916000	Maisonneuve	9 641	13.22
917000	Vieux Montréal	8 501	11.74
918000	Valleyfield	3 246	4.88
919000	Outaouais	6 363	8.95
919001	Héritage	1 838	3.05
919002	Outaouais Pavillon Gatineau	2 472	3.87
919003	#N/A	3	0.00
920000	Abitibi-Témiscamingue	2 715	4.19
920001	Pavillon Amos	561	1.38
920002	Pavillon Val-d'Or	1 023	1.98
920003	#N/A	33	0.05
920004	CEC des Premières Nations	108	0.17

Organisme	Collège	PES	ETC
921000	Lévis-Lauzon	4 067	5.95
922000	Rivière-du-Loup	1 797	2.99
923000	La Pocatière	1 133	2.13
923001	CEC de Montmagny	423	1.20
924000	Thetford	1 205	2.22
925000	Victoriaville	3 136	4.74
925001	École nationale meuble et ébénisterie (Victoriaville)	0	0.00
925002	École nationale meuble et ébénisterie (Montréal)	99	0.15
926000	François-Xavier Garneau	6 787	9.50
927000	Matane	809	1.70
927002	Matane - Matapédia	219	0.94
928000	Saint-Jérôme	7 108	9.92
928001	CEC de Mont-Laurier	638	1.48
928002	CEEC Mont-Tremblant	267	1.00
928003	#N/A	0	0.00
929000	André-Laurendeau	4 111	6.01
930000	Montmorency	10 089	13.81
931001	Baie-Comeau	1191	2.20
931002	Sept-Îles	1077	2.05
931003	Sept-Îles (pavillon anglophone)	42	0.06
932001	Alma	1782	2.97
932002	Chicoutimi	4327	6.29
932003	Jonquière	3642	5.40
932004	St-Félicien	1323	2.38
932005	Chicoutimi - CQFA	0	0.00
932006	CEC à Chibougamau	277	1.01
932007	CEC de Charlevoix	441	1.23
933000	Dawson	15 072	20.30
933003	CEC des Premières Nations	48	0.07
934000	Vanier	11 628	15.81
935000	John Abbott	9 649	13.23
936001	Champlain Campus Lennoxville	2 364	3.73
936002	Champlain Campus Saint-Lawrence	2 681	4.15
936003	Champlain Campus Saint-Lambert	5 157	7.37
937000	Beauce-Appalaches	2 911	4.45
937001	CEC de Lac-Mégantic	360	1.12
938000	Marie-Victorin	4 767	6.87
939000	Gérald-Godin	2 153	3.46
940001	Lanaudière - L'Assomption	2 928	4.47
940002	Lanaudière - Terrebonne	3 457	5.16
<b>Total général</b>		<b>267 391</b>	<b>392.42</b>

## ANNEXE 2

### Nombre de PES de chaque discipline du réseau en formation générale complémentaire

Discipline	Nb de PES	%	Discipline	Nb de PES	%	Discipline	Nb de PES	%	
101	6 320	2,4 %	310	1 494	0,6 %	601	1 418	0,5 %	
105	9 912	3,7 %	311	-	0,0 %	602	168	0,1 %	
107	171	0,1 %	320	4 773	1,8 %	603	410	0,2 %	
109	2 513	0,9 %	322	213	0,1 %	604	282	0,1 %	
110	-	0,0 %	330	3 684	1,4 %	607	29 790	11,1 %	
111	-	0,0 %	332	696	0,3 %	608	2 526	0,9 %	
112	-	0,0 %	340	5 265	2,0 %	609	5 133	1,9 %	
120	4 824	1,8 %	345	183	0,1 %	610	237	0,1 %	
130	-	0,0 %	350	16 176	6,0 %	611	132	0,0 %	
140	663	0,2 %	351	120	0,0 %	613	942	0,4 %	
141	-	0,0 %	360	17 199	6,4 %	614	-	0,0 %	
142	-	0,0 %	365	525	0,2 %	615	492	0,2 %	
144	285	0,1 %	370	933	0,3 %	616	165	0,1 %	
145	1 002	0,4 %	381	2 235	0,8 %	617	165	0,1 %	
147	-	0,0 %	383	1 458	0,5 %	618	480	0,2 %	
152	495	0,2 %	384	-	0,0 %	702	-	0,0 %	
153	171	0,1 %	385	1 929	0,7 %	703	-	0,0 %	
154	-	0,0 %	386	153	0,1 %	752	-	0,0 %	
160	-	0,0 %	387	2 986	1,1 %	912	-	0,0 %	
171	-	0,0 %	388	2 068	0,8 %	982	-	0,0 %	
180	2 435	0,9 %	391	201	0,1 %				
181	78	0,0 %	393	147	0,1 %				
190	282	0,1 %	401	5 049	1,9 %				
201	3 674	1,4 %	410	4 447	1,7 %				
202	9 972	3,7 %	411	-	0,0 %				
203	6 811	2,5 %	412	3 102	1,2 %				
204	6 270	2,3 %	414	300	0,1 %				
205	1 281	0,5 %	420	15 303	5,7 %				
210	252	0,1 %	430	-	0,0 %				
211	-	0,0 %	500	-	0,0 %				
221	1 560	0,6 %	502	3	0,0 %				
222	-	0,0 %	504	10 902	4,1 %				
223	-	0,0 %	506	255	0,1 %				
230	-	0,0 %	510	5 316	2,0 %				
231	-	0,0 %	511	6 297	2,4 %				
233	-	0,0 %	520	4 654	1,7 %				
235	-	0,0 %	530	11 862	4,4 %				
241	270	0,1 %	550	4 665	1,7 %				
242	459	0,2 %	551	327	0,1 %				
243	1 422	0,5 %	560	969	0,4 %				
244	93	0,0 %	561	258	0,1 %				
247	51	0,0 %	570	6 297	2,4 %				
248	-	0,0 %	571	84	0,0 %				
260	189	0,1 %	574	-	0,0 %				
270	387	0,1 %	581	-	0,0 %				
271	-	0,0 %	582	1 089	0,4 %				
280	-	0,0 %	585	970	0,4 %				
300	1 579	0,6 %	589	237	0,1 %				
305	16 806	6,3 %							
							<b>Total général :</b>	<b>267 391</b>	